

RAPPORT SUR

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1.	Organisation de la gouvernance.....	3
1.1	Répartition des compétences et des responsabilités	4
1.2	Dissociation des fonctions de président et de directeur général	5
1.3	Mode d'exercice de la direction générale	6
2	Fonctionnement du conseil d'administration	7
2.1	Composition du conseil d'administration	7
2.2	Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration	15
2.3	Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF	17
2.4	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	18
2.5	Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2020 ..	19
2.6	Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	23
2.7	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général.....	24
3.	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	25
4.	Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances.....	44
5.	Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	60
5.1	Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce	60
5.2	Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances	60
5.3	Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	62
5.4	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	62

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été préparé par les directions et services suivants de l'entreprise : direction juridique Groupe, secrétariat du conseil d'administration, direction des ressources humaines.

1 Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés cotées, en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances et l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont principalement régies par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance et de société cotée, CNP Assurances s'efforce, dans le fonctionnement de ses instances, d'appliquer les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des marchés financiers¹.

Les éventuelles divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 22-10-10 4° du code de commerce.

CNP Assurances est également attentive aux recommandations des régulateurs, aux avis des agences de notation et aux préconisations des agences de recommandation de vote.

Des exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent aux personnes qui participent au système de gouvernance (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés). Elles portent sur leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles (compétence), ainsi que sur leur intégrité (honorabilité).

Des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertises sont définies pour les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés et des filiales européennes du Groupe.

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de ces fonctions sont examinées au regard des diplômes obtenus, des formations spécifiques à Solvabilité 2 et des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée.

Une politique « honorabilité et compétence » a été adoptée par le conseil d'administration. Elle est contrôlée par le comité honorabilité et compétence (COHC) de CNP Assurances. Le COHC est composé de la directrice des ressources humaines Groupe, qui le préside et en assure le secrétariat, du responsable de la fonction clé Groupe « Vérification de la Conformité », de la secrétaire générale Groupe et du directeur de l'entité de rattachement de la filiale lorsque la nomination concerne une filiale. Lorsque la nomination ou le renouvellement porte sur le responsable de la fonction clé Groupe « Vérification de la Conformité », c'est le responsable de la fonction clé Groupe « Audit interne » qui siège au COHC en lieu et place de celui-ci.

¹ La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Les fonctions de président(e) du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées depuis le 10 juillet 2007.

La structure de gouvernance adoptée par CNP Assurances répartit les pouvoirs entre la direction générale et le conseil d'administration, qui s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise, détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant CNP Assurances et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil arrête les comptes annuels de CNP Assurances ainsi que les comptes consolidés du Groupe et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil. Le conseil établit le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le conseil assume d'autres missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe de la rémunération allouée aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

La composition du conseil d'administration se caractérise par la recherche d'une représentation équilibrée et adaptée aux spécificités de l'actionnariat de CNP Assurances. Cet équilibre se manifeste également par la présence d'administrateurs indépendants et un taux de féminisation du conseil d'administration de 46,67 %.

Le conseil d'administration de CNP Assurances est composé au 4 mars 2021 de 17 membres, dont deux administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du code de commerce.

Les compétences des administrateurs sont complémentaires (expertises financières, assurantielles, bancaires, internationales notamment) avec pour certains, une connaissance approfondie de CNP Assurances et de son environnement.

Quatre comités spécialisés du conseil d'administration (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations, comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale) ont accompli en 2020 leurs missions dans le cadre de la préparation des délibérations du conseil, facilitant sa prise de décision dans un métier où les aspects techniques requièrent un examen spécifique.

Les représentants des différentes directions de CNP Assurances (direction financière, direction des risques, direction technique Groupe, direction des ressources humaines, direction de la conformité notamment) jouent un rôle clé auprès de ces instances en leur apportant des précisions techniques et en leur fournissant un éclairage global sur les données comptables, actuarielles, financières et extra-financières.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement présents aux réunions du comité d'audit et des risques et du conseil d'administration. Ils échangent au moins une fois par an avec les membres du comité sans la présence de salariés de CNP Assurances.

Le conseil d'administration délègue, en outre, au directeur général certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision du directeur général, une autorisation préalable du conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation d'opérations de croissance externe significative.

À cet égard, le règlement intérieur liste les délégations de pouvoirs données au directeur général et les décisions pour lesquelles l'autorisation préalable du conseil est requise.

Par ailleurs, la répartition des compétences et des responsabilités au sein de CNP Assurances a été adaptée conformément aux dispositions du régime de gouvernance Solvabilité 2, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces adaptations s'articulent principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective et de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;
- l'adoption par le conseil d'administration de politiques écrites et de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- le renforcement des dispositifs de surveillance relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes ayant un rôle-clé dans CNP Assurances.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui

a compétence exclusive notamment pour nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou de réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances.

Le conseil mène ses travaux de manière collégiale, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité et dans le respect des valeurs de CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Pour assurer la qualité de gouvernance du conseil, tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs est organisé.

1.2 Dissociation des fonctions de président(e) et de directeur général

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour la dissociation des fonctions de président(e) et de directeur général doivent décrire précisément les missions confiées au (à la) président(e) du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite les missions du (de la) président(e).

Le rôle du (de la) président(e) du conseil d'administration ne se limite pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances précise qu'il (elle) peut participer aux relations qu'entretient CNP Assurances, en particulier avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Rôles respectifs de la présidente et du directeur général

La présidente

Le conseil d'administration de CNP Assurances est présidé par Véronique Weill depuis le 31 juillet 2020.

Parmi les compétences dévolues à la présidente par le code de commerce, celle-ci a notamment la responsabilité de :

- convoquer le conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;
- présider les réunions du conseil d'administration ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations sur lesquelles elle imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés et en aviser les commissaires aux comptes.

La présidente veille au respect par le conseil et ses membres des rôles et prérogatives de la direction générale.

Elle s'assure que le conseil d'administration de CNP Assurances est en permanence informé de l'ensemble des activités de CNP Assurances et de ses performances.

La présidente organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'elle réunit au moins quatre fois dans l'année et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2020, le conseil d'administration s'est réuni neuf fois.

La présidente veille tout particulièrement à la transparence des processus décisionnels en portant une attention soutenue à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

La présidente est étroitement associée à la gestion stratégique de CNP Assurances. Par des réunions bilatérales hebdomadaires, elle est tenue informée par le directeur général des événements et situations significatifs, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissements et de désinvestissements.

Elle est amenée à participer aux côtés du directeur général qui les préside, aux réunions internes de préparation des décisions stratégiques et notamment celles traitant des principaux accords de distribution avec les grands partenaires de CNP Assurances.

Elle préside le comité de préparation des conseils d'administration en présence du directeur général et des membres du comité exécutif concernés, notamment sur les thèmes relatifs :

- au budget annuel ;
- à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- aux politiques soumises à l'approbation du conseil d'administration en application des règles Solvabilité 2.

Elle dispose des informations nécessaires à la bonne appréhension des risques de CNP Assurances. À ce titre, elle reçoit les dossiers du comité des risques Groupe et du comité d'allocation stratégique avant ces réunions afin de

pouvoir s'en entretenir, en amont, avec le directeur général.

Elle a communication, au fil de l'eau, de tous les rapports d'audit. Elle peut également demander la réalisation de missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit discuté au conseil d'administration.

La présidente dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente nécessaire.

Elle rencontre, particulièrement au début de l'année, les différents responsables des *business units* et fonctions Groupe, afin d'échanger librement avec eux sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés et qui méritent d'être portés à sa connaissance.

Elle mène également toute une série de travaux dans les domaines suivants :

- maintien de la qualité des relations avec les actionnaires de CNP Assurances ;
- garantie de la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- proposition d'un programme de formation aux membres du conseil.

Le directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances, sous réserve des limitations de pouvoirs et autorisations financières arrêtées par le conseil et détaillées en annexe du règlement intérieur disponible sur le site Internet de CNP Assurances². Ces limitations visent notamment les opérations de croissance externe (hors gestion de portefeuille) dépassant certains seuils ou se situant en dehors des orientations stratégiques définies par le conseil.

Le directeur général participe activement aux séances du conseil d'administration où il rend compte régulièrement de la conduite des affaires de CNP Assurances et des faits marquants du Groupe. Il participe à ce titre à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, le directeur général s'appuie sur les compétences du directeur général adjoint et des membres du comité exécutif.

1.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a la responsabilité de la gestion quotidienne de CNP Assurances. La conformité des activités par rapport aux politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration est au cœur des préoccupations de la direction générale qui s'attache en permanence à préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale.

Le directeur général a instauré un comité exécutif pour assurer le pilotage opérationnel de CNP Assurances et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration.

Ce comité exécutif associe, au 31 décembre 2020, le directeur général, le directeur général adjoint de CNP Assurances et neuf hauts cadres dirigeants.

Le comité exécutif, qui se réunit en moyenne chaque semaine, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet d'associer au sein d'une structure interne un large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif suit les sujets d'intérêt transversal à la Société et le pilotage stratégique, ce qui permet au directeur général d'arrêter ses décisions. Un tableau de bord établi périodiquement permet de suivre l'activité du Groupe.

Il examine les budgets, les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissement financier et les prévisions de résultat par segment d'activité. Il examine également les projets d'acquisition et l'activité des principales filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de la Société.

Chaque séance du comité exécutif fait l'objet d'un compte rendu synthétique.

Régulièrement, le directeur général réunit les principaux cadres du groupe CNP Assurances. Chaque participant est

² www.cnp.fr/Le-Groupe/Gouvernance/Gouvernement-d-entreprise

en charge d'assurer, à son niveau, l'information et les échanges dans des conditions analogues (comité de direction, réunions de collaborateurs...).

Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, chargé des partenariats et du développement, a été désigné second dirigeant effectif de CNP Assurances. Conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, celui-ci dispose d'un domaine de compétences et de pouvoirs larges sur les activités et les risques de CNP Assurances. Il est impliqué dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières.

Quatre fonctions clés groupe CNP Assurances (gestion des risques, conformité, actuariat et audit interne) sont portées par des directeurs rattachés au directeur général.

Les responsables de fonctions clés groupe CNP Assurances sont régulièrement invités à participer au conseil d'administration, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

La fonction gestion des risques est portée par la direction des risques Groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe.

La direction des risques groupe a pour responsabilité notamment de décliner l'appétence au risque du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique ; de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction de vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines suivants : gouvernance (adéquation de la comitologie, vérification des qualités professionnelles des tiers) ; déontologie professionnelle et éthique (secret professionnel et confidentialité, prévention du délit d'initié, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats) ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude à l'assurance ; protection des données à caractère personnel.

La fonction actuarielle est exercée par le directeur technique Groupe. Ses travaux sont portés par un département dédié et ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et l'analyse des hypothèses retenues pour cet exercice. Elles incluent également notamment une analyse des mesures prises en matière de réassurance et de la souscription. Les impacts en termes de résultats et de profil de risque sont alors systématiquement pris en compte.

La fonction d'audit interne est portée par la direction de l'audit interne, qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe.

Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

2 Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Composition du conseil d'administration au 4 mars 2021

Les fonctions de président(e) du conseil d'administration et celles de directeur général sont dissociées au sein de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007. Ce mode de gouvernance permet une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

9 ADMINISTRATEURS PROPOSES PAR LA BANQUE POSTALE

Philippe Wahl
 Philippe Heim ⁽¹⁾
 Tony Blanco
 Yves Brassart ⁽¹⁾
 Sonia de Demandolx ⁽²⁾
 Nicolas Eyt ⁽¹⁾
 François Géronde
 Christiane Marcellier ⁽²⁾
 LBP représentée par Perrine Kaltwasser ⁽¹⁾

2 ADMINISTRATEURS PROPOSES PAR BPCE

Laurent Mignon
 Jean-Yves Forel

2 ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES SALARIES

Philippe Bartoli
 Laurence Guitard

4 ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS ⁽³⁾

Véronique Weill ⁽¹⁾
 Marcia Campbell
 Stéphane Pallez
 Rose-Marie Van Lerberghe ⁽¹⁾

ASSISTENT EGALEMENT AUX REUNIONS DU CONSEIL :

Antoine Lissowski, directeur général, Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, second dirigeant effectif, Thomas Béhar, directeur financier Groupe, membre du comité exécutif, Marie Grison, secrétaire générale Groupe, membre du comité exécutif, Sandrine Uzan, secrétaire du conseil d'administration et Ali Saou, représentant du comité social et économique.

Les commissaires aux comptes : Bénédicte Vignon de PricewaterhouseCoopers Audit et Oliver Leclerc de Mazars

Profil des administrateurs**Présentation synthétique du conseil d'administration**

Taux de féminisation ⁽⁴⁾	Administrateurs indépendants ⁽⁴⁾	Age moyen
46,67 %	26,67 %	57 ans
7 sur 15	4 sur 15	

⁽¹⁾ Mandats soumis à nomination/ratification/renouvellement à l'assemblée générale du 16 avril 2021

⁽²⁾ Administratrices proposées par La Banque Postale sans en être ni salariées ni mandataires sociales

⁽³⁾ Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

⁽⁴⁾ Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément à l'article 9.3 du code AFEP-MEDEF et l'article L. 225-27-1 du code de commerce

SITUATION PREVISIONNELLE A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 AVRIL 2021

	Informations personnelles				Expérience	Position au sein du conseil				Participation à des comités de conseil			
	Âge	Nationalité	Sexe	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil exprimée en année	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et
Dirigeant mandataire social Véronique Weill	61	FR	F	500	3	oui	2020	2021	0,71		•	◆	◆
Administrateurs													
Philippe Wahl	65	FR	M	200	1	non	2011	2022	10,15		•		
Philippe Heim	53	FR	M	-	1	non	2020	2022	0,56		•	•	
Tony Blanco	55	FR	M	200	1	non	2020	2022	1,12	•			
Yves Brassart	60	FR	M	200	1	non	2020	2021	1,12			•	
Sonia de Demandolx	43	FR	F	200	1	non	2020	2024	1,12				
Nicolas Eyt	44	FR	H	-	1	non	2021	2021	0			•	
François Géronde	52	FR	M	200	1	non	2020	2022	1,12				
Christiane Marcellier	64	FR	F	200	2	non	2020	2024	1,12				
(La Banque Postale) Perrine Kaltwasser	40	FR	F	200	1	non	2019	2021	1,56	•			
Laurent Mignon	57	FR	M	-	3	non	2018	2022	2,92		•		
Jean-Yves Forel	59	FR	M	200	1	non	2012	2022	8,34	•		•	
Marcia Campbell	62	GB	F	750	1	oui	2011	2024	10,15	•		•	•
Stéphane Pallez	61	FR	F	200	3	oui	2011	2024	10,03	◆		•	•
Rose-Marie Van Lerberghe	74	FR	F	200	3	oui	2013	2021	7,56		◆		•
Administrateurs représentant les salariés													

Philippe Bartoli	62	FR	M	180	1	non	2017	2021	3,93				
Laurence Guitard	59	FR	F	-	1	non	2016	2025	4,97				

◆ Présidente

● Membre

Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et des comités

SITUATION ARRETEE AU 4 MARS 2021

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Caisse des Dépôts, représentée par Éric Lombard Alexandra Basso Virginie Chapron du Jeu Olivier Fabas Laurence Giraudon Olivier Mareuse L'État, représenté par Charles Sarrazin (04/03/2020)	Tony Blanco Yves Brassart Catherine Charrier-Leflaive Sonia de Demandolx François Géronde Christiane Marcellier (04/03/2020)	Marcia Campbell Stéphane Pallez Christiane Marcellier Sonia de Demandolx (17/04/2020)
	Jean-Paul Faugère (15/07/2020)	Véronique Weill (31/07/2020)	
	Rémy Weber (03/08/2020)	Philippe Heim (24/09/2020)	
	Catherine Charrier-Leflaive (30/11/2020)	Nicolas Eyt (04/03/2021)	
Comité d'audit et des risques	Olivier Mareuse (04/03/2020)	Tony Blanco (04/03/2020)	
Comité des rémunérations et des nominations	Caisse des Dépôts, représentée par Éric Lombard (04/03/2020)	Rémy Weber (04/03/2020) Philippe Wahl (14/05/2020)	
	Jean-Paul Faugère (15/07/2020)	Véronique Weill (31/07/2020)	
	Rémy Weber (03/08/2020)	Philippe Heim (24/09/2020)	
Comité stratégique	Virginie Chapron du Jeu Olivier Mareuse	Yves Brassart Catherine Charrier-Leflaive	

	(04/03/2020)	(04/03/2020)	
	Jean-Paul Faugère (15/07/2020)	Véronique Weill (31/07/2020)	
	Rémy Weber (03/08/2020)	Philippe Heim (24/09/2020)	
	Catherine Charrier-Leflaive (30/11/2020)	Nicolas Eyt (04/03/2021)	
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Virginie Chapron du Jeu Olivier Fabas L'État, représenté par Charles Sarrazin (04/03/2020)		

Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés au § 9 du code AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives*

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 février 2021, a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec les sociétés du Groupe

Critères ⁽¹⁾	Véronique Weill	Philippe Wahl	Philippe Heim	Tony Blanco	Yves Brassart	Sonia de Demandolx	Nicolas Eyt	François Gérode	Christiane Marcellier
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	x	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 2 : Mandats croisés	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	o	x	x	x	x	o	x	x	o
Critère 4 : Lien familial	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 5 : Commissaire aux comptes	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	o	x	x	x	x	x	x	x	x
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	I	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI
(1) Dans les tableaux, o représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait									
(2) I = Indépendant, NI = Non indépendant									

Critères ⁽¹⁾	Perrine Kaltwasser	Laurent Mignon	Jean-Yves Forel	Marcia Campbell	Stéphane Pallez	Rose-Marie Van Lerberghe	Philippe Bartoli	Laurence Guitard
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	o	o	o	o	o	o	x	x
Critère 2 : Mandats croisés	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	x	x	x	o	o	o	o	o
Critère 4 : Lien familial	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 5 : Commissaire aux comptes	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	o	o	o	o	o	o	o	o
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	x	x	x	o	o	o	o	o
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	NI	NI	NI	I	I	I	NI	NI
(1) Dans les tableaux, o représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait								
(2) I = Indépendant, NI = Non indépendant								

Assiduité des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020

	Assiduité au conseil d'administration	Assiduité au comité d'audit et des risques	Assiduité au comité des rémunérations et des nominations	Assiduité au comité stratégique	Assiduité au comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale
Véronique Weill	100 %	-	100 %	100 %	100 %
Philippe Wahl	100 %	-	100 %	-	-
Philippe Heim	100 %	-	100 %	100 %	-
Tony Blanco	100 %	100 %	-	-	-
Yves Brassart	100 %	-	-	100 %	-
Sonia de Demandolx	86 %	-	-	-	-
François Géronde	100 %	-	-	-	-
Christiane Marcellier	100 %		-	-	-
Perrine Kaltwasser	89 %	100 %	-	-	-
Jean-Yves Forel	78 %	100 %	-	100 %	-
Laurent Mignon	67 %	-	100 %	-	-
Marcia Campbell	89 %	100 %	-	100 %	100 %
Stéphane Pallez	89 %	100 %	-	100 %	100 %
Rose-Marie Van Lerberghe	100 %	-	100 %	-	100 %
Philippe Bartoli	78 %	-	-	-	-
Laurence Guitard	89 %	-	-	-	-

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration veille à ce que la sélection de ses membres lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce.

Il convient de noter qu'au 16 février 2021 la proportion de femmes au conseil représente 50% des membres du conseil, respectant ainsi la proportion minimum de 40 % imposée par l'article L. 225-18-1 du code de commerce.

En ce qui concerne la diversité des compétences, il convient de noter que l'application du régime Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétence individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance et conduit à s'assurer en permanence, que les membres du conseil d'administration de CNP Assurances possèdent collectivement les qualifications, l'expérience et les connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration et de ses comités spécialisés, notamment en matière :

- de marchés de l'assurance et des marchés financiers ;
- de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique ;
- de son système de gouvernance ;
- d'analyse financière et actuarielle ;
- d'exigences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

Présentation des compétences des membres du conseil d'administration liées à Solvabilité 2 :

	Marchés de l'assurance et marchés financiers	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance	Analyse financière et actuarielle	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance
Véronique Weill	o	o	o	o	o
Philippe Wahl	o	o	o	o	o
Philippe Heim	o	o	o	o	o
Tony Blanco	o	o	o	o	o
Yves Brassart	o	o	o	o	o
François Géronde	o	o	o	o	o
Perrine Kaltwasser	o	o	o	o	o
Sonia de Demandolx	o	o	o	o	o
Nicolas Eyt	o	o	o	o	o
Christiane Marcellier	o	o	o	o	o
Laurent Mignon	o	o	o	o	o
Jean-Yves Forel	o	o	o	o	o
Marcia Campbell	o	o	o	o	o
Stéphane Pallez	o	o	o	o	o
Rose-Marie Van Lerberghe	o	o	o	-	o
Laurence Guitard	o	o	o	-	o
Philippe Bartoli	o	o	o	o	o

Compétence collective des membres du conseil d'administration

En 2020, une évaluation complémentaire a été réalisée auprès des membres du conseil d'administration sur quatre

domaines d'expertise complémentaires : Ressources Humaines, Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), Technologies de l'information et International.

La cartographie de la compétence collective se reflète ainsi au regard des compétences liées à Solvabilité 2 des administrateurs et des quatre domaines d'expertise précisés ci-dessus de la manière suivante :



Informations sur la manière dont CNP Assurances recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité exécutif

La composition du comité exécutif obéit au choix du directeur général de s'entourer de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter ses décisions.

Au 31 décembre 2020, le comité exécutif associe le directeur général, le directeur général adjoint et neuf hauts cadres dirigeants, soit onze personnes dont quatre femmes et sept hommes, soit un taux de féminisation de 36,36 %.

Informations sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

La composition de la population des cadres de direction (groupe constitué au 31 décembre 2020 de 84 personnes qui représente un panel de cadres à responsabilité) fait apparaître un taux de féminisation de 36%.

Informations sur les objectifs de mixité des instances dirigeantes

Sur proposition de la direction générale et conformément à l'article 7 du code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration du 8 janvier 2021 a déterminé des objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes, qui concernent au-delà du conseil, les comités exécutifs et de direction et plus largement l'encadrement supérieur.

La transposition de cette notion d'instances dirigeantes chez CNP Assurances conduit à considérer qu'il s'agit du comité exécutif, du CODEV (comité de développement qui réunit le Comex, les 4 responsables de fonctions clés et les fonctions de développement) et de la population des cadres de direction.

La politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes consiste à rechercher une présence équilibrée d'hommes et de femmes.

L'objectif est d'atteindre et/ou de maintenir dès 2021 la présence d'au moins 36 % de femmes dans chaque catégorie composant ces instances dirigeantes (43 % au CODEV), ceci dans un contexte de départs naturels projetés de femmes dans la population du CODEV et des cadres de direction.

Qualité d'actionnaire des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article 1.2 C) 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs de CNP Assurances doivent détenir chacun au moins 200 actions de CNP Assurances, ce minimum étant porté à 500 actions pour les dirigeants mandataires sociaux. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions de CNP Assurances.

2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

Sans remettre en cause l'adhésion de CNP Assurances au code AFEP-MEDEF³, les spécificités de CNP Assurances peuvent conduire la Société à diverger ponctuellement de ce code de référence.

En application de l'article L.22-10-10 4° du code de commerce, le tableau ci-dessous recense les divergences constatées et leurs justifications.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
Ratios d'administrateurs indépendants		La composition du conseil d'administration de CNP Assurances reflète la structure de son actionnariat. Il en résulte que les ratios d'administrateurs indépendants du code AFEP-MEDEF ne sont pas atteints.
conseil d'administration : ratio supérieur à 33 % pour les sociétés contrôlées	Ratio égal à 26,67 %	
comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	Ratio égal à 40 %	
comité des rémunérations et des nominations : ratio supérieur à 50 %	Ratio égal à 40 %	
Critères d'indépendance		
Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances (...).	Véronique Weill est administratrice de Caixa Seguros Holding, filiale brésilienne consolidée de CNP Assurances	Le conseil estime que l'exercice de ce mandat par un administrateur indépendant participe au bon fonctionnement du conseil car il lui est utile, compte tenu des enjeux importants de cette filiale pour CNP Assurances, de bénéficier régulièrement d'un point de vue complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. Conformément au guide d'application du code AFEP-MEDEF publié en mars 2020, il est convenu que Véronique Weill s'abstiendra de participer aux délibérations et aux décisions du conseil d'administration de CNP Assurances sur lesquelles un conflit d'intérêts entre CNP Assurances et cette filiale pourrait être identifié, si par impossible, une telle éventualité venait à se produire.
Organiser chaque année une réunion hors présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (article 11-3).		Chaque année, à l'occasion de la réunion de février, le conseil d'administration procède à l'évaluation des performances de son directeur général et de son (sa) président(e) et à la détermination des éléments de leurs rémunérations respectives. À cet effet, le conseil, hors la présence du dirigeant mandataire social exécutif, du dirigeant mandataire social non exécutif et de tous les membres du management, débat des performances du (de la) président(e) et du directeur général et échange sur la

³ Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : www.afep.com/themes/gouvernance/

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
		gestion de la Société.
Le comité des nominations (ou un comité ad hoc) établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.		Les membres du comité sont actifs sur le sujet pour tenir des réunions en vue d'organiser la succession des dirigeants mandataires sociaux démissionnaires (situation rencontrée en 2020 avec Jean-Paul Faugère) ou dont la fin de mandat est proche (situation également rencontrée en 2020 avec la fin du mandat du directeur général prévue au 16 avril 2021). Le fonctionnement de CNP Assurances répond, par ailleurs, à la réglementation Solvabilité 2 qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif permet en cas de vacance imprévue, de l'un ou de l'autre de ces dirigeants, de garantir, en tout état de cause, la continuité de la direction générale de la Société. Pour le remplacement temporaire ou définitif des autres postes clés du Groupe, un plan de continuité et de succession de postes clés a été examiné par le comité des rémunérations et des nominations en février 2019.
Il est recommandé qu'un administrateur salarié soit membre du comité des rémunérations et des nominations.		Les dispositions du règlement intérieur, reflet de la structure de son actionnariat, ne prévoit pas, à ce stade, la nomination d'un administrateur représentant les salariés au comité des rémunérations et des nominations.
Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société ou à une société du Groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission.		Le conseil d'administration a estimé qu'il ne convenait pas d'exiger d'Antoine Lissowski la rupture du contrat de travail qui le lie à CNP Assurances depuis 2003, dans la mesure où la perte de droits liés à son contrat de travail et à son ancienneté (acquis progressivement et jusqu'au 1 ^{er} septembre 2018) lui aurait porté préjudice dans des conditions pouvant remettre en cause la transition managériale au regard de la durée limitée du mandat qui lui a été fixée compte tenu des contraintes statutaires.
Il est recommandé que les critères quantifiables soient prépondérants par rapport aux critères qualitatifs dans la détermination de la rémunération du directeur général.		Le conseil d'administration a estimé en février 2020 qu'il était plus adéquat, compte tenu des enjeux de développement à long terme, de mettre à égalité les critères quantifiables et qualitatifs.

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont précisées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère. Le règlement intérieur est rendu public sur le site Internet de CNP Assurances.

Un calendrier prévisionnel des réunions et des ordres du jour du conseil et de son comité d'audit et des risques est arrêté chaque année.

La présidente communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances du conseil d'administration, des notes d'information sur des sujets d'actualité ou des communiqués de presse sont susceptibles d'être transmis aux administrateurs par courrier électronique.

Chaque séance du conseil donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. Outre la documentation illustrant les points spécifiquement programmés à l'ordre du jour, le dossier du conseil comprend de manière récurrente le projet de procès-verbal de la séance précédente, une revue de presse et une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante et des événements marquants intéressant la marche de CNP Assurances. Une analyse détaillée des résultats du groupe CNP Assurances est régulièrement fournie au conseil au travers notamment des arrêtés comptables semestriels et annuels et de la présentation d'indicateurs trimestriels.

Sont également soumis à l'attention du conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement. Il en est de même du suivi des plans d'actions mis en œuvre par CNP Assurances à la demande de l'ACPR ainsi que des enjeux liés aux risques climatiques.

Lors de ces séances, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le directeur général et les cadres dirigeants de la Société.

Les présentations font l'objet de questions et de débats avant mise au vote de décisions, le cas échéant.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par la présidente du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses comités spécialisés.

Les attributions spécifiques du comité d'audit et des risques, du comité des rémunérations et des nominations, du comité stratégique et du comité du suivi de la mise en œuvre des partenariats LBP et BPCE et leurs modalités de fonctionnement sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil. Ces comités ont également la possibilité de recourir à des experts extérieurs.

Ces comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le conseil d'administration qui désigne également le président de chaque comité.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2020

Conseil d'administration

9	89 %	2h30
Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion

Les travaux du conseil d'administration ont été particulièrement marqués en 2020 par :

- Des points réguliers de suivi de l'activité et du fonctionnement du groupe CNP Assurances dans le contexte de crise pandémique ;
- La réflexion sur la stratégie, le modèle d'affaires, compte tenu notamment de la situation des taux d'intérêt, ce qui a particulièrement conduit à se pencher sur le niveau de solvabilité et les mesures d'adaptation prises par l'entreprise et leur rythme de mise en œuvre ;
- De nombreux points de suivi sur le développement commercial du groupe CNP Assurances en rapport notamment avec l'assurance vie et non-vie du Groupe en Amérique latine (BU Amérique latine) ;
- Le suivi des opérations de renouvellement des partenariats au Brésil avec Caixa Econômica Federal et Caixa Seguridade ;
- Le suivi de la démarche et des enjeux de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) du groupe CNP Assurances ;
- La succession du président du conseil d'administration, Jean-Paul Faugère, dans le prolongement de l'annonce de sa démission le 15 juillet 2020 ;
- Le lancement de la démarche conduisant le conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale du 16 avril 2021 l'inscription dans les statuts d'une raison d'être ;
- L'autorisation d'opérations avec des parties liées à l'activité du Groupe et / ou à ses investissements (La Banque Postale, LPBAM, Ostrum AM, Société forestière de la CDC) ;

- De nombreux suivis sur des domaines qui concourent à la performance de CNP Assurances (sécurité des systèmes d'information, sous-traitance) ;
- Des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports⁴ et d'ajustements apportés aux politiques écrites⁵ concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances...) ;
- Le suivi des demandes de l'ACPR dans le cadre des contrôles opérés par ce régulateur.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de confier à l'un de ses membres une mission particulière de vigilance dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale en veillant notamment à ce que les enjeux sociaux et environnementaux des activités de CNP Assurances soient pris en considération par la direction générale et le conseil d'administration, en particulier dans les décisions qu'ils prennent.

Comités spécialisés du conseil d'administration

LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Nombre de membres : 5		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Stéphane Pallez, présidente Marcia Campbell	7	97 %	3 heures
Administrateurs non indépendants	LBP, représentée par Perrine Kaltwasser Tony Blanco Jean-Yves Forel			

Les membres du comité d'audit et des risques ont été nommés au regard de leur expérience professionnelle et/ou de leur formation. Tous les membres du comité d'audit et des risques disposent des compétences nécessaires en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes. Ces dernières sont présentées dans la rubrique « politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ».

Le comité d'audit et des risques a continué en 2020 à fournir au conseil ses avis et ses recommandations en procédant notamment à l'audition des commissaires aux comptes.

À l'occasion de l'examen des comptes annuels, semestriels et des indicateurs trimestriels, les membres du comité d'audit et des risques disposent des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission dans des délais leur permettant d'en prendre connaissance, de les examiner de manière satisfaisante et de préparer les questions qu'ils souhaitent poser aux commissaires aux comptes, au directeur financier, au directeur comptable, au directeur technique Groupe et au directeur des risques Groupe.

Le comité d'audit et des risques se tient en général la veille du conseil d'administration afin de favoriser la présence physique aux réunions d'une administratrice résidant à l'étranger.

Le comité d'audit et des risques peut recourir à des experts externes aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement la présidente du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, le comité d'audit et des risques a particulièrement assuré le suivi en 2020 :

- du contrôle légal des comptes ;

⁴ *Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ; plan préventif de rétablissement*

⁵ *Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance/externalisation, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité*

- de l'exposition du Groupe aux risques ;
- des portefeuilles présentant une valeur des affaires nouvelles fortement négative afin d'apprécier la teneur des mesures de redressement mises en œuvre ;
- des travaux du programme Solvabilité 2 (besoin global de solvabilité, politiques écrites...) ;
- des lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;
- de l'activité de la direction de l'audit interne et de la direction de la conformité et de leur programme prévisionnel respectif ;
- du plan d'action relatif à l'activité prévoyance collective ;
- de la prise en compte par CNP Assurances de l'environnement prolongé de taux bas dans son pilotage de l'activité épargne ;
- des enjeux et risques RSE.

Le suivi de la gestion par CNP Assurances des contrôles de l'ACPR a également fait partie du programme de travail du comité, notamment avec l'examen des plans d'action élaborés pour y répondre.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques a continué à bénéficier, à sa demande, d'un suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, l'ACPR, les commissaires aux comptes et le responsable de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision d'ensemble des différentes recommandations.

La fourniture de services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du code de commerce (services autres que la certification des comptes) a également été au programme du comité.

Lors de sa réunion du 15 février 2021, le comité s'est penché sur la procédure permettant au conseil d'administration d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qualifiées comme telles par la direction générale, remplissent bien ces conditions.

À cette occasion, il a validé la proposition de procédure qui lui a été proposée et qui consiste à disposer d'une liste desdites opérations, remontées par les *business units* et les fonctions Groupe de CNP Assurances, documentée en ce qui concerne l'appréciation concrète du caractère courant et de leur conclusion à des conditions normales, et à ouvrir la possibilité au comité de demander que soit, le cas échéant :

- complété le dispositif d'évaluation, s'il détecte des anomalies dans l'évaluation réalisée par la direction générale et dans la pertinence des critères retenus pour la distinction ;
- modifiée la classification de certaines catégories de conventions libres apparaissant sur cette liste en demandant à la direction générale de la réviser.

LE COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

Nombre de membres : 5		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Rose-Marie Van Lerberghe, présidente Véronique Weill	8	94 %	40 min
Administrateurs non indépendants	Laurent Mignon Philippe Heim Philippe Wahl			

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations : Véronique Weill, présidente du conseil d'administration, en est membre et le directeur général est invité à participer aux séances en tant que de besoin en fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Ces deux dirigeants mandataires sociaux s'abstiennent de participer à tous débats et décisions relatifs au renouvellement de leur mandat et à leur rémunération.

Le comité des rémunérations et des nominations a pour champ de compétence générale la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de membres des comités spécialisés, l'examen des propositions de nomination du (de la) président(e), du directeur général, du second dirigeant effectif ainsi que celles des candidats aux quatre

fonctions clés.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen des rémunérations du (de la) président(e) du conseil d'administration, du directeur général, des mandataires sociaux des filiales contrôlées. Le comité est également informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque⁶, au travers de la politique de rémunération Groupe validée par le conseil d'administration.

Il intervient également sur les préconisations à faire au conseil en matière de répartition de la rémunération à allouer aux administrateurs en fonction de critères fixes et bien établis : assiduité aux réunions ainsi que qualité et fonctions exercées dans les comités spécialisés.

Ce comité est également saisi sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ou d'attributions gratuites d'actions de CNP Assurances au profit des salariés de la Société.

En outre, le comité des rémunérations et des nominations :

- est informé par le directeur général :
 - des propositions de rédaction ou de modifications relatives tant aux contrats de travail des directeurs généraux adjoints qu'à leur rémunération (mode de fixation du niveau de la part fixe et variable de la rémunération, conditions spécifiques de rupture du contrat de travail, dispositif de retraite...) ;
 - des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux du Groupe ;
- est saisi par le directeur général, pour avis préalable :
 - des désignations auxquelles le directeur général entend procéder aux quatre fonctions clés (étant précisé qu'en cas de besoin, cette consultation sur le choix des personnes peut s'opérer en recueillant l'avis de l'ensemble des membres par courriel) ;
 - de la proposition au conseil d'administration à laquelle le directeur général entend procéder en vue de la désignation du second dirigeant effectif ;
- et donne annuellement son avis sur le niveau de rémunération et l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés et du second dirigeant effectif.

⁶ Personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

LE COMITE STRATEGIQUE

Nombre de membres : 6		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente Marcia Campbell Stéphane Pallez	1	100 %	2 heures
Administrateurs non indépendants	Yves Brassart Jean-Yves Forel Philippe Heim			

Les travaux du comité stratégique ont porté en 2020 sur le plan stratégique de CNP Assurances à horizon 2030 et sur les réflexions de CNP Assurances sur la croissance externe à l'international.

LE COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS BPCE ET LA BANQUE POSTALE

Nombre de membres : 4		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe	1	100 %	2 heures

Les travaux du comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale ont porté sur le suivi de l'activité de ces partenariats.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF et à celles prévues dans son règlement intérieur, le conseil d'administration a procédé en 2020 à une évaluation de son fonctionnement. Elle a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet indépendant et ses résultats ont été présentés lors de la réunion du conseil d'administration du 8 janvier 2021.

Cette évaluation a été établie sur la base d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des administrateurs ainsi qu'avec des entretiens individuels menés avec cinq d'entre eux.

Les thèmes couverts correspondent à ceux qui sont prévus dans le code AFEP-MEDEF, les questions portant notamment sur le fonctionnement du conseil et de ses comités, l'articulation entre eux, la stratégie et l'évaluation des compétences globales des membres du conseil.

Les administrateurs ont confirmé leur appréciation positive de la gouvernance de CNP Assurances, étant précisé que pour les administrateurs nommés au cours de l'année 2020 la crise sanitaire a rendu plus délicate leur intégration.

L'exploitation des réponses aux questionnaires et les entretiens ont confirmé que les compétences, nécessaires à l'exercice des missions du conseil, étaient bien présentes et a permis de souligner la qualité des débats.

Quelques points d'attention ont été relevés et font l'objet d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2021.

2.7 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par CNP Assurances au-delà d'un montant unitaire de 100 M€⁷ ;
* opérations de croissance externe d'acquisition et de cession pour un montant unitaire supérieur à 10 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directes ou indirectes ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la Société et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de CNP Assurances définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquant pas aux opérations d'expérimentation ;
- opérations jugées majeures à l'échelle du Groupe de croissance organique ou de restructuration interne.

Le 16 février 2021, le conseil d'administration a renouvelé au directeur général les autorisations lui permettant, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de deux milliards d'euros (2 Md€), tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances ;
- autant que de besoin, procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par CNP Assurances, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur ; le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€) ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies) ;
- en tant que de besoin, le directeur général de CNP Assurances est également habilité à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€) ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de swaps permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (swaps de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (swaps de taux d'intérêt).

Le texte exhaustif des limitations de pouvoirs et autorisations financières est disponible sur le site Internet.

⁷ En outre, le directeur général est autorisé à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de onze milliards d'euros (11 000 000 000 €) diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale

3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

3.1 Dirigeant mandataire social

 ÂGE : 61 ans NATIONALITE : Française FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, licence de lettres de la Sorbonne ADRESSE PROFESSIONNELLE : CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 500 APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité des rémunérations et des nominations (membre) Comité stratégique (présidente) Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (présidente) PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 31 juillet 2020 ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RESERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2021 ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RESERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025 TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 100 % Comité des rémunérations et des nominations : 100 % Comité stratégique : 100 % Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %	VERONIQUE WEILL Fonction principale : présidente du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 31 juillet 2020 PARCOURS PROFESSIONNEL Véronique Weill a démarré sa carrière chez Arthur Andersen Audit à Paris. De 1985 à 2006, Véronique Weill a occupé différents postes à responsabilité au sein de JP Morgan Chase Bank à New York en qualité notamment de responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et responsable mondiale des opérations et de la technologie pour la gestion d'actifs et la clientèle privée. Elle entre chez AXA en juin 2006 en qualité de directrice générale d'AXA Business Services et de directrice de l'excellence opérationnelle. Avant son départ en 2017, elle a également occupé des fonctions de supervision des activités de gestion d'actifs au niveau mondial, ainsi que Group Chief Operating Officer et membre du Comité de Direction du groupe AXA. De septembre 2017 à décembre 2020, Véronique Weill est General Manager de Publicis Groupe et a la responsabilité de Re : Sources, de l'informatique, de l'immobilier, des assurances et des fusions et acquisitions. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS - Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), administratrice - Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice - Fondation Gustave Roussy (association), membre du conseil de surveillance, coprésidente du comité de campagne - Rothschild & Co (SA cotée), membre du conseil de surveillance - Salesforce (société de droit américain), membre de l'Advisory Board Européen - Valéo (SA cotée), administratrice et membre du comité d'audit et des risques, comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise et du comité des rémunérations. - Administratrice de : Translate Plus – Publicis Groupe (Royaume-Uni), BBH Holdings Ltd, Prodigious - UK (Royaume Uni), Fondation George Besse et du Musée du Louvre AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT VERONIQUE WEILL N'EST PLUS TITULAIRE - Chief Customer Officer du groupe AXA - Directrice Générale d'AXA Global Asset Management - Membre du conseil scientifique du Fonds AXA pour la recherche - Présidente du conseil d'administration de : AXA Assicurazioni S.p.a (Italie), AXA Aurora Vida, Sa De Seguros Y Reaseguros (Espagne), AXA Pensiones SA, AXA Seguros Generales SA De Seguros Y Reaseguros (Espagne), AXA Vida SA De Seguros Y Reaseguros (Espagne), AXA Global Direct SA (France) et AXA Banque Europe (Belgique) - Administratrice de : AXA Assistance SA (Italie), AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.a (Italie) et AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.a (Italie)
---	---

3.2 Dirigeant mandataire social exécutif

 ÂGE : 64 ans NATIONALITE : Française FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 : Marchés de l'assurance et marchés financiers Stratégie de l'entreprise et son modèle économique Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance Analyse financière et actuarielle Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance ADRESSE PROFESSIONNELLE : CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 2000 ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021	ANTOINE LISSOWSKI Fonction principale : directeur général de CNP Assurances PARCOURS PROFESSIONNEL Antoine Lissowski débute sa carrière à la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de la Trésorerie devises et des eurocrédits. Chargé de mission à la Commission des opérations de Bourse (COB) en 1985, il a animé les premiers groupes de travail sur la déontologie des activités financières. Il réintègre la Caisse des dépôts en 1988, en tant que responsable du développement commercial des activités sur les marchés monétaires et obligataires. En 1990, il est nommé directeur général de la Caisse autonome de refinancement (CAR-Groupe Caisse des Dépôts). Directeur financier à la direction des activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts, il est nommé directeur financier de CDC IXIS à sa création en décembre 2000. En mai 2002, il devient membre du directoire, responsable de la direction compte propre. En décembre 2003, il devient membre du directoire de CNP Assurances, président de la Commission plénière économique et financière à la FFSA (devenue FFA, Fédération française de l'assurance) et Président Solvency II au Centre Européen des Assurances (CEA). Directeur général adjoint et directeur financier de CNP Assurances en 2007, il a assuré l'interim du directeur général à compter du 1er septembre 2018. Le conseil d'administration le nomme en qualité de directeur général le 15 novembre 2018. Il est élu président du Groupement français des bancassureurs en septembre 2020 (il en assurait la vice-présidence depuis juillet 2019) et vice-président de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) depuis octobre 2020. Il a rejoint le comité exécutif de La Banque Postale en décembre 2020.
	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS - La Banque Postale (SA), membre du comité exécutif <i>(depuis le 1er décembre 2020)</i> - Arian CNP Assurances (SA), président du conseil d'administration - Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), administrateur - Fédération française des assurances (FFA) (association), vice-président <i>(depuis le 7 octobre 2020)</i> - Groupement français des bancassureurs (GFBA) (association), président <i>(depuis le 15 septembre 2020)</i> - Holding XS1 (société de droit brésilien), administrateur - SICAC (SCI), personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante <i>(fin de mandat le 1er septembre 2020)</i> AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT ANTOINE LISSOWSKI N'EST PLUS TITULAIRE - Assurbaill Patrimoine (SAS), président du conseil d'administration <i>(fin de mandat le 1er juin 2015)</i> - Assurance (SAS), membre du conseil de surveillance <i>(fin de mandat le 17 décembre 2015)</i> - CDC Habitat (SA d'économie mixte), membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité de sélection et rémunération <i>(fin de mandat le 31 décembre 2018)</i> - CNP Caution (SA), représentant permanent de CNP Assurances, administratrice <i>(fin de mandat le 19 décembre 2018)</i> - CNP Immobilier (SCI), personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante <i>(fin de mandat le 21 juin 2019)</i> - CNP IAM (SA), président-directeur général <i>(fin de mandat le 28 novembre 2015)</i> - CNP TI (GIE), président du conseil d'administration <i>(jusqu'au 22 juin 2015)</i> et administrateur <i>(jusqu'au 23 mai 2017)</i> - Ecureuil Vie Développement (SAS), administrateur <i>(fin de mandat le 31 décembre 2015)</i> - Ilot A5B (SCI), personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances <i>(fin de mandat le 21 septembre 2016)</i> - Investissement Trésor Vie (SA), représentant permanent de CNP Assurances <i>(fin de mandat le 4 octobre 2017)</i> - La Banque Postale Prévoyance (SA), administrateur <i>(fin de mandat le 28 juin 2016)</i> - Lyfe (SAS), représentant de CNP Assurances, présidente <i>(fin de mandat le 17 juin 2019)</i> - Montparvie IV (SAS), président <i>(fin de mandat le 28 juin 2019)</i> - Montparvie V (SAS), représentant de CNP Assurances, présidente <i>(fin de mandat le 27 juin 2019)</i> - MFPrévoyance (SA), représentant permanent de CNP Assurances, administratrice <i>(fin de mandat le 4 décembre 2018)</i>

	- SCI de la CNP (SCI), personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante (<i>fin de mandat le 21 juin 2019</i>) - Société Forestière de la CDC (SA), représentant permanent de CNP Assurances, administratrice (<i>fin de mandat le 10 janvier 2019</i>) - Sogestop L (SAS), administrateur (<i>fin de mandat le 29 mars 2019</i>)
--	--

3.3 Administrateurs

 ÂGE : 62 ans NATIONALITE : Française FORMATION : Maîtrise de Sciences de gestion Finance, fiscalité (Paris IX Dauphine) DESS Techniques de l'assurance et management des risques (Paris IX Dauphine) ADRESSE PROFESSIONNELLE : CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 180 PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 avril 2017 ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021 TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 78 %	PHILIPPE BARTOLI Administrateur représentant les salariés Fonction principale : responsable « Pôle transverse » à la direction de l'audit interne
	PARCOURS PROFESSIONNEL Philippe Bartoli a débuté sa carrière au cabinet Salustro Reydel (branche audit et expertise comptable) comme chef de mission, puis l'a poursuivie chez Ernst & Young et Cogeco Flipo en qualité de directeur de mission audit avant d'entrer en 1995 chez CNP Assurances où il travaille d'abord dans le secteur comptabilité puis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques. Il est responsable « Pôle transverse » à la direction de l'audit interne après avoir été responsable du pôle « Missions ponctuelles et transverses » au sein du département « Risques opérationnels et contrôle interne » de la direction des risques Groupe de CNP Assurances (juillet 2015 – avril 2019).
	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A) AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT PHILIPPE BARTOLI N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)



ÂGE : 55 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École polytechnique, École nationale supérieure des télécommunications (Corps des Mines), MBA de l'INSEAD

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité d'audit et des risques (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

Taux de présence :

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit et des risques : 100 %

TONY BLANCO

Fonction principale : membre du directoire et secrétaire général de La Banque Postale

PARCOURS PROFESSIONNEL

De 1988 à 1997, Tony Blanco a assuré, au sein de France Télécom, des fonctions opérationnelles en France et à l'international (responsable d'un centre d'exploitation en région, commercial grands comptes à Londres, directeur commercial pour la région Nord de la France).

En 1997, il a intégré le cabinet de conseil en stratégie McKinsey and Co. De 2004 à 2010, il a exercé, en tant que directeur associé / partner, son activité dans le secteur des services financiers en France et en Europe. Il a également été co-responsable de la ligne de service « bancassurance » au sein du cabinet et responsable du recrutement des équipes du bureau de Paris.

En mars 2010, Tony Blanco rejoint Barclays Bank France en qualité de directeur général adjoint puis devient directeur général de Barclays France « Retail and Business Banking » en décembre 2010.

En juillet 2011, il est nommé « Country Manager France » et rejoint le comité exécutif de Barclays Europe ERBB (« European Retail and Business Banking »). Entre janvier 2014 et avril 2016, en plus de ses responsabilités en France, il se voit confier la direction générale des activités italiennes de Barclays - Retail and Business Banking.

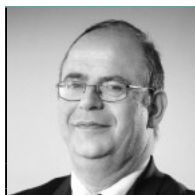
Tony Blanco est nommé membre du directoire et secrétaire général de La Banque Postale en septembre 2017.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Ezyne (SAS), président du conseil d'administration (*depuis le 16 avril 2019*)
- La Banque Postale (SA à directoire), président du directoire (*du 03 août 2020 au 1er septembre 2020*)
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), membre du conseil de surveillance (*depuis le 03 août 2020*)
- La Banque Postale Asset Management (SA), (ancien LBPA) représentant permanent de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance (*du 15 décembre 2017 au 03 août 2020*), président du conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et des rémunérations (*du 03 août 2020 au 02 octobre 2020*)
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), administrateur, membre et président du comité Yellow (*depuis le 31 octobre 2020*)
- La Banque Postale Financement (SA à directoire), représentant permanent de SF2, membre du conseil de surveillance (*depuis le 28 septembre 2017*), président du comité des risques (*depuis le 1er mars 2019*), membre du Comité d'audit (*du 1er mars 2019 au 18 décembre 2020*), président du comité des nominations, membre du comité des rémunérations (*du 28 septembre 2017 au 24 mars 2021*)
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), administrateur (*depuis le 04 octobre 2017*), président du conseil d'administration, président du comité des rémunérations (*depuis le 10 décembre 2020*), président du comité financier (*du 04 octobre 2017 au 07 avril 2020*), président du comité d'audit et des risques (*du 07 avril 2020 au 10 décembre 2020*)
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), administrateur, président du conseil d'administration (*depuis le 18 décembre 2020*)
- La Banque Postale Prévoyance (SA), administrateur, président du conseil d'administration (*depuis le 08 décembre 2020*)
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice, président du comité des nominations (*du 28 septembre 2017 au 07 décembre 2020*)
- Ma French Bank (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice (*depuis le 29 juillet 2020*)
- Ostrum Asset Management (SA), administrateur (*depuis le 31 octobre 2020*)
- Paylib (SAS), administrateur (*depuis le 26 novembre 2020*)
- Transactis (SAS), vice-président du conseil (*du 7 mai 2019 au 1er avril 2020*), président du conseil (*depuis le 1er avril 2020*)
- Tocqueville Finance (SA), représentant permanent de SF2, administratrice (*du 28 septembre 2017 au 04 mars 2021*), membre du comité des rémunérations (*fin 04 mars 2021*)
- Tocqueville Finance Holding (SAS), représentant permanent de SF2, administratrice (*du 28 septembre 2017 au 04 mars 2021*)
- Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF) (Association), administrateur (*du 31 janvier 2018 au 1er décembre 2020*)
- SF2 (SA), administrateur (*du 30 novembre 2017 au 14 décembre 2020*), président du conseil d'administration (*du 03 août 2020 au 14 décembre 2020*)
- Sopassure (SA), administrateur (*du 02 janvier 2020 au 31 décembre 2020*), président-directeur général (*du 30 juillet 2020 au 31 décembre 2020*)
- Suffren Ré (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice (*du 27 novembre 2018 au 14 décembre 2020*)
- European Payment Initiative (EPI), administrateur (*depuis le 26 novembre 2020*)

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019
DONT TONY BLANCO N'EST PLUS TITULAIRE**

- Barclays Bank PLC (SA de droit anglais), directeur général (2011 – 2017)
- Barclays Diversification (SA), administrateur (2011 – 2017)
- Barclays France (SA), directeur général (du 05 mai 2017 à août 2017)
- Barclays Patrimoine (SCS), gérant (2011 – 2017)
- Barclays Vida Y Pensiones (SA de droit espagnol), administrateur (2013 – 2016)
- Barclays Vie (SA), président-directeur général (2011 – 2017)
- Barclays Wealth Managers (SA), administrateur (2011 – 2017)
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire) (ancien LBPAM), président du comité d'audit et des risques (du 11 juillet 2019 au 19 septembre 2019)



ÂGE : 60 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques, École nationale supérieure des postes et télécommunications, EDHEC

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
La Poste

9, rue Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RESERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

TAUX DE PRESENCE :
Conseil d'administration : 100 %
Comité stratégique : 100 %

YVES BRASSART

Fonction principale : directeur général adjoint en charge des finances et du développement de La Poste

PARCOURS PROFESSIONNEL

Yves Brassart a débuté sa carrière au sein du groupe La Poste en 1987 en occupant des postes dans les domaines du marketing et commercial jusqu'en 1990. Par la suite, il devient directeur marketing et commercial courrier/colis (1991-1993). En 1994, il est directeur financier de la délégation Ouest du groupe La Poste.

De 1999 à 2006, il occupe le poste de directeur financier des services financiers du groupe La Poste et directeur financier du réseau grand public (2001-2003).

Il est nommé directeur financier de La Banque Postale (2006-2011) et directeur finances et stratégie de La Banque Postale (2011-2014) avec, à partir de septembre 2012, la supervision de la direction des opérations financières. Il est également membre du directoire de La Banque Postale de 2013 à 2014.

Depuis avril 2014, il est directeur général adjoint et directeur financier du groupe La Poste et depuis septembre 2015, il est directeur général adjoint en charge des finances et du développement.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), administrateur, membre du comité d'audit et des comptes et du comité stratégique
- La Banque Postale (SA), administrateur, vice-président du conseil de surveillance, membre du comité des comptes, du comité des risques et président du comité stratégique
- La Poste (SA), membre du comité exécutif
- La Poste Intrapreneuriat (SAS), président
- La Poste Silver (SAS), membre du comité stratégique
- Poste Immo (SAS), administrateur, membre du comité d'audit, président du comité stratégique
- La Poste Telecom (SAS), membre du comité stratégique
- LP5 (SAS), président
- LP7 (SAS), président
- Siparex Associés (SA), représentant permanent de La Poste, censeur
- Siparex Proximité Innovation (SAS), représentant permanent de La Poste, membre du conseil de surveillance

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT YVES BRASSART N'EST PLUS TITULAIRE

- Oh My Keys (SAS), président
- LP6 (SAS), président
- LP2 (SAS), président
- Xange Capital

 ÂGE : 62 ans NATIONALITE : Britannique FORMATION : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-Arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University ADRESSE PROFESSIONNELLE : CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 750 APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité d'audit et des risques (membre) Comité stratégique (membre) Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre) PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011 ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS: 2024 TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 89 % Comité d'audit et des risques : 100 % Comité stratégique : 100 % Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %	MARCIA CAMPBELL Fonction principale : administratrice de sociétés PARCOURS PROFESSIONNEL Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients (1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004). De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais. Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS - AVIVA (UK et Irlande), membre du comité indépendant de gouvernance - Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice - Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit - Charles Stanley Group plc (public limited company) (société de droit anglais), administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit - Marsh UK et Irlande (Marsh and McLennan Companies) (société de droit américain), administratrice - Murray International Trust plc (public limited company) (société de droit anglais), présidente du comité d'audit et risque AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT MARCIA CAMPBELL N'EST PLUS TITULAIRE - Sainsbury's Bank, administratrice, membre du comité d'audit et risques (<i>fin de mandat septembre 2019</i>) - Woodford Investment Management, présidente (<i>fin de mandat en octobre 2019</i>)
--	---

 ÂGE : 44 ans NATIONALITE : Française FORMATION : ESCP Business School, licence en droit de l'université Paris X ADRESSE PROFESSIONNELLE : Demandolx Furtado Ltda Rua Leopoldo Couto de Magalhães Junior 1098 São Paulo, SP 04542 001 NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200 PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020 ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2024 TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 86 %	SONIA DE DEMANDOLX Fonction principale : dirigeante de société PARCOURS PROFESSIONNEL Sonia de Demandolx a exercé de 1999 à 2004 le métier de banquier-conseil en fusions et acquisitions chez Lazard à Paris. Elle a ensuite rejoint le cabinet de Chasseur de Têtes Russell Reynolds Associates, spécialisé dans les secteurs services financiers et conseils d'administration. Nommée managing director-partner en 2010, elle rejoint en 2011 le bureau de São Paulo de Russell Reynolds Associates, responsable des clients français sur la région. Depuis 9 ans au Brésil, elle a fondé en 2014 Demandolx_Furtado, cabinet de Chasseur de Têtes spécialisé en recherche et évaluation de cadres dirigeants au Brésil dont elle est dirigeante associée. Au cours de sa carrière entre la France et le Brésil, elle a mené plusieurs projets de recrutement et d'évaluation de membres de conseils d'administration et de dirigeants dans des secteurs divers tels que les services financiers, la distribution, les biens de consommation, l'énergie et l'industrie. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS Caixa Previdência e Vida (société de droit brésilien) <i>(depuis janvier 2021)</i> AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT SONIA DE DEMANDOLX N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)
--	---



ÂGE : 44 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : INSEEC Bordeaux, DESS Paris IX Dauphine

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2021

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RESERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2021

ÉCHEANCE DU ROCHAIN MANDAT (SOUS RESERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

NICOLAS EYT

Fonctions principales : directeur des partenariats internationaux et de la coordination des projets stratégiques assurance de La Banque Postale

PARCOURS PROFESSIONNEL

Nicolas Eyt débute sa carrière en 2001 dans le conseil et l'audit chez Arthur Andersen puis chez Ernst & Young. En 2003, il rejoint la direction financière de Sogecap, la filiale d'assurance vie de Société Générale. De 2006 à 2010, il prend la direction des opérations internationales des activités d'assurance vie puis, en 2010, devient directeur financier du métier assurances, nouvellement créé au sein du Groupe Société Générale. En 2014, il est nommé directeur adjoint puis directeur de la stratégie et du business développement du pôle banque de détail à l'international et services financiers spécialisés de Société Générale.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

N/A

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT NICOLAS EYT N'EST PLUS TITULAIRE

N/A



ÂGE : 59 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
BPCE

50, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)

Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE

DU CONSEIL : 11 décembre 2012

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 78 %

Comité d'audit et des risques : 100 %

Comité stratégique : 100 %

JEAN-YVES FOREL

Fonctions principales : directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE

PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services financiers spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.

Membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE (2012 à mai 2016) puis membre du comité de direction générale, directeur général en charge de la transformation et de l'excellence opérationnelle, il est depuis le 15 octobre 2018, directeur général de la Banque de proximité en Europe et du projet des jeux olympiques Paris 2024.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS.

- BPCE Immobilier Exploitation (SAS), représentant permanent de BPCE, présidente de la SAS et du conseil d'administration (*fin de mandat en 2020*)
- Fidor Bank (société de droit allemand), président de conseil de surveillance (*depuis octobre 2018*)
- Fidor Solution (société de droit allemand), président de conseil de surveillance (*fin de mandat en 2020*)
- Holassure, administrateur et président (*fin de mandat en 2020*)
- Média Consulting & Investment (SA), administrateur (*depuis le 20 avril 2010*)
- Natixis Algérie (société de droit algérien), président du conseil d'administration (*depuis le 20 janvier 2011*)
- Natixis Coficiné (SA), administrateur (*depuis le 20 avril 2010*)
- Oney Bank (SA), président du conseil d'administration (*depuis octobre 2019*)
- Sopassure (SA), président-directeur général (*fin le 2 janvier 2020*)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT JEAN-YVES FOREL N'EST PLUS TITULAIRE

- Albiant (IT) (SA), administrateur, président-directeur général (*fin de mandat le 7 décembre 2018*)
- Banque Palatine (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 24 mai 2016*)
- BPCE Achats, administrateur (*fin de mandat le 12 décembre 2018*)
- BPCE IT, administrateur, président-directeur général (*fin de mandat le 7 décembre 2018*)
- BPCE International et Outre-mer (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 25 mai 2016*)
- Crédit Foncier de France (SA), administrateur (*fin de mandat le 9 juin 2016*)
- Ecureuil Vie Développement, représentant permanent de BPCE, administratrice (*fin de mandat le 31 décembre 2015*)
- EDEP, administrateur et président du conseil d'administration (*fin de mandat le 28 mars 2018*)
- IT-CE, président-directeur général (*fin de mandat le 17 octobre 2018*)
- i-BP, administrateur, président-directeur général (*fin de mandat le 10 octobre 2018*)
- NEFER, administrateur, président du conseil d'administration (*fin de mandat le 26 septembre 2018*)
- Partecis (SAS), administrateur (*fin de mandat le 10 mars 2015*)



ÂGE : 52 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École polytechnique

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale

115 rue de Sèvres

75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU

CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

FRANÇOIS GERONDE

Fonction principale : directeur financier de La Banque Postale

PARCOURS PROFESSIONNEL

François Geronde débute sa carrière en 1993 dans le groupe Société Générale où il occupe différentes fonctions sur les marchés de taux et actions en France et au Japon.

En 1997, il rejoint la Westdeutsche Landesbank en tant que sous-directeur de salle des marchés.

En 2000, il prend en charge, au Crédit Agricole SA, la responsabilité des méthodologies de mesure et de suivi des risques à la direction centrale des risques bancaires.

En 2002, il intègre le groupe La Poste en tant qu'ingénieur financier, au sein de la société Eiposte, avant d'en devenir, en 2004, directeur du contrôle des risques.

De 2006, date de la création de La Banque Postale, à 2011, François Geronde est directeur des risques de marché et de contrepartie. Il assure à partir de 2009, en sa qualité d'adjoint au directeur des risques, la responsabilité de la direction des risques opérationnels. En 2011, il est nommé directeur des risques du groupe La Banque Postale. En janvier 2018, il assure également le pilotage du contrôle permanent et intègre le comité exécutif de La Banque Postale.

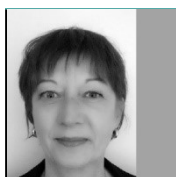
Depuis le 1er octobre 2019, François Geronde est directeur financier de La Banque Postale et membre du comité exécutif de La Banque Postale.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, représentant permanent de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance et du comité d'audit
- La Banque Postale Asset Management (SA), membre du conseil de surveillance, président du comité d'audit et des risques
- La Banque Postale Asset Management Holding, administrateur et membre du Comité Yellow
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit et des risques, membre du comité financier
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administratrice et membre du Comité d'audit et des risques
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), président du conseil d'administration
- La Banque Postale Prévoyance (SA), représentant permanent de SF2, administratrice du comité d'audit et des risques
- Sèvres LBP 1 (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- Sèvres LBP 2 (SA), représentant permanent de SF2, administratrice
- SF2 (SA), administratrice, directeur général

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT FRANCOIS GERONDE N'EST PLUS TITULAIRE

- Suffren Ré (SA), représentant permanent de SF2, administrateur



ÂGE : 59 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École nationale d'assurance, CNIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 28 avril 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT : 2025

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 89 %

LAURENCE GUITARD

Administratrice représentant les salariés

Fonction principale : chargée de clientèle au sein de la BU BPCE

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'études au sein de la société de conseil immobilier Rocval & Savills ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière Cofradim.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (Bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

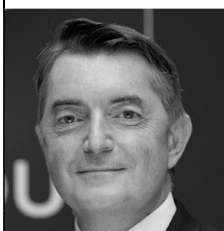
En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

En 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

Depuis janvier 2020, elle exerce la fonction de chargée de clientèle au sein de la Business unit BPCE CNP Assurances à Angers.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019
DONT LAURENCE GUITARD N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)**



ÂGE : 53 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : diplômé de l'ESCP Europe, de La Sorbonne en philosophie morale et politique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité stratégique (membre)
Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL :

24 septembre 2020

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RESERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) :

2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %
Comité stratégique : 100 %

PHILIPPE HEIM

Fonctions principales : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Heim débute sa carrière en 1997 dans la fonction publique au Ministère de l'Économie et des Finances où il occupe plusieurs postes avant d'être nommé Conseiller Economique à l'Ambassade de France à Singapour. En 2003, il est nommé Conseiller technique de Francis Mer, alors Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. L'année suivante, il devient Conseiller budgétaire de Nicolas Sarkozy, à l'époque Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie puis, en 2004, il est promu directeur adjoint, puis directeur de cabinet de Jean-François Copé, Ministre du budget et Porte-parole du Gouvernement.

Il rejoint en 2007 le groupe Société Générale, d'abord comme banquier conseil en charge de la relation globale, avec un portefeuille de clients stratégiques au sein de SG CIB, puis en 2009 comme directeur de la stratégie et M&A, au service de la stratégie et des finances du Groupe.

En 2013, il est promu Directeur financier du Groupe ainsi que membre du Comité exécutif du Groupe.

De mai 2018 à août 2020, Philippe Heim est nommé Directeur général délégué de Société Générale, en charge des activités de la banque de détail à l'international, des services financiers et de l'assurance.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, il est Président du directoire de La Banque Postale, Directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- ALD Automotive, président du conseil d'administration (de mai 2019 à août 2020)
- Association Française de Banques (Association), vice-président (depuis 1^{er} septembre 2020)
- CRSF Métropole (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 1^{er} septembre 2020)
- CRSF DOM (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 1^{er} septembre 2020)
- Fédération Bancaire Française (Fédération), représentant permanent de AFB, membre du comité exécutif (depuis le 1^{er} septembre 2020)
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), président du conseil de surveillance (depuis le 02 octobre 2020), membre du comité des nominations et des rémunérations (depuis le 31 octobre 2020)
- La Banque Postale Asset Management Holding (SA), président du conseil d'administration (depuis le 31 octobre 2020)
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), administrateur, membre du comité des rémunérations (depuis le 16 octobre 2020)
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), administrateur, vice-président du conseil d'administration (depuis le 20 novembre 2020)
- Ma French Bank (SA), administrateur, président du conseil d'administration (depuis le 1^{er} octobre 2020)
- Ostrum Asset Management (SA), administrateur (depuis le 31 octobre 2020), membre du comité des nominations et des rémunérations (depuis le 09 décembre 2020)
- Paris Europlace (Association), administrateur ((depuis 1^{er} septembre 2020)
- Poste Immo (SA), administrateur (depuis le 16 décembre 2020)
- Rosbank (Fédération de Russie), administrateur (de juin 2018 à août 2020)
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 01 septembre 2020)
- Société générale, directeur général délégué (de mai 2018 à août 2020)
- SOGECAP, administrateur, président du conseil d'administration (de mai 2018 à août 2020)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT PHILIPPE HEIM N'EST PLUS TITULAIRE

- Inter Europe Conseil, administrateur, directeur général (de mars 2013 à avril 2019)
- SG Marocaine de Banque, membre du conseil de surveillance (de mai à juin 2019)
- BRD (Roumanie), administrateur (de juin 2018 à novembre 2019)

 ÂGE : 40 ans NATIONALITE : Française FORMATION : École polytechnique, ENSAE ADRESSE PROFESSIONNELLE : La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200 APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité d'audit et des risques (membre) REPRESENTANTE PERMANENTE DE SOPASSURE DEPUIS : 26 septembre 2019 REPRESENTANTE PERMANENTE DE LBP DEPUIS : 24 septembre 2020 PREMIERE NOMINATION DE SOPASSURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 2000 ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS DE LBP : 2021 ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT DE LBP SOUS RÉSERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG : 2025 TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 89 % Comité d'audit et des risques : 100 %	PERRINE KALTWASSER, REPRESENTANTE PERMANENTE DE LBP Fonction principale : directrice des risques du groupe La Banque Postale PARCOURS PROFESSIONNEL Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux États-Unis à l'Agence financière auprès de l'Ambassade de France en tant que chargée de mission. En 2005, elle rejoint l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la 5e étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission Européenne. Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle. Elle devient en décembre 2018 directrice de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directrice adjointe de la gestion du bilan. Perrine Kaltwasser est directrice des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020. Elle est représentante permanente de LBP depuis septembre 2020, précédemment représentante permanente de Sopassure. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A) AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT PERRINE KALTWASSER N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)
--	--



ÂGE : 64 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Paris IX-Dauphine

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

JD4C Conseil

11 rue Lalo

75116 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 4 mars 2020

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2024

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

CHRISTIANE MARCELLIER

Fonction principale : Présidente-Fondateur JD4C Conseil

PARCOURS PROFESSIONNEL

Christiane Marcellier débute sa carrière en tant qu'analyste financier spécialiste des secteurs banque, assurance, holdings et immobilier. Elle dirige en parallèle les bureaux d'études de sociétés de bourse européennes. En 15 années, elle acquiert une expertise reconnue des sociétés cotées (vice-présidence de la SFAF) et une parfaite connaissance des secteurs FIG, ce qui la conduit à intégrer successivement la direction de la stratégie de Paribas en 1997, puis en 2000 celle de la CNCE, devenue BPCE. A ce titre, elle participe aux négociations stratégiques du groupe Caisse d'Epargne notamment autour des métiers de l'assurance et de la création de Sopassure dont elle est administratrice. En 2004, elle dirige la Business unit assurance du groupe Caisse d'Epargne regroupant 7 compagnies d'assurances (dont CNP Assurances), à ce titre est membre de la commission exécutive de la FFSA (devenue FFA Fédération française de l'assurance).

Après avoir accompagné le développement en Europe du Sud d'ABN AMRO, elle crée JD4C Conseil en 2008, société de conseils et d'investissements dans des projets transformants à composante technologique.

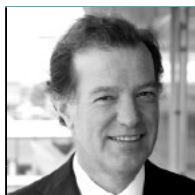
De 2001 à 2018, Christiane Marcellier est successivement cliente, conseil, administratrice et prend la présidence du directoire du groupe de courtage Financière CEP à partir de 2016.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale Asset Management (SA), administratrice jusqu'en juin 2020, membre du comité stratégique, du comité d'audit et présidente du comité des rémunérations-nominations (*décembre 2012 - juin 2020*)
- Navya (SA cotée), administratrice indépendante, vice-présidente (*depuis novembre 2020*), membre du comité d'audit (*depuis juillet 2018*)
- Ostrum (SA), administratrice, membre du comité compliance, risques et contrôle interne, (*présidente depuis novembre 2020*), membre du comité d'audit
- The GreenData (SAS), administratrice indépendante, membre du comité stratégique (*depuis octobre 2019*)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT CHRISTIANE MARCELLIER N'EST PLUS TITULAIRE

- La Banque Postale Asset Management (SA), présidente du comité d'audit (*2014/2015*)
- Financière CEP (SA), présidente du directoire et présidente des différentes filiales du groupe (*2016 à 2018*)



ÂGE : 57 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : HEC, Stanford Executive Program

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
BPCE

50, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations
(membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE
DU CONSEIL : 15 mai 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 67 %

Comité des rémunérations et des nominations :
100 %

LAURENT MIGNON

Fonction principale : président du directoire de BPCE

PARCOURS PROFESSIONNEL

Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Il prend successivement la responsabilité en 2002 des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, en 2003, du pôle vie et services financiers et de l'assurance-crédit puis en 2006 directeur général et président du comité exécutif. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie.

En 2009, il est nommé directeur général de Natixis jusqu'en 2018 et membre du directoire de BPCE à compter de 2013.

Depuis le 1er juin 2018, il est président du directoire de BPCE.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Arkema (SA cotée), administrateur
- AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra National de Paris), administrateur
- CE Holding Promotion (SAS), président (*depuis le 6 juin 2018*)
- FIMALAC, censeur (*depuis le 16 avril 2019*)
- Natixis (SA cotée), président du conseil d'administration et membre du comité stratégique (*depuis le 1er juin 2018*)
- ODDO BHF SCA, censeur (*depuis le 29 mars 2019*)
- Sopassure (SA), administrateur (*fin le 2 janvier 2020*)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT LAURENT MIGNON N'EST PLUS TITULAIRE

- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), président du conseil d'administration (*du 17 mai 2018 au 31 juillet 2019*)
- Coface (SA), président du conseil d'administration (*fin de mandat le 15 juin 2018*)
- Lazard Ltd (société cotée), administrateur (*fin de mandat le 19 avril 2016*)
- Natixis (SA cotée), directeur général (*fin de mandat le 31 mai 2018*)
- Natixis Assurances, président du conseil d'administration (*fin de mandat le 7 juin 2018*)
- Natixis Investment Managers, président du conseil d'administration (*fin de mandat le 28 mai 2018*)
- Peter J. Solomon Company (LLC), administrateur (*fin de mandat le 30 mai 2018*)



ÂGE : 61 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Française des Jeux
3-7, quai du Point du jour
92560 Boulogne-Billancourt Cedex

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (présidente)

Comité stratégique (membre)

Comité de suivi de la mise en œuvre
des partenariats BPCE et La Banque Postale
(membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE

DU CONSEIL : 5 avril 2011

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2024

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 89 %

Comité d'audit et des risques : 100 %

Comité stratégique : 100 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des
partenariats BPCE et LBP : 100 %

STEPHANE PALLEZ

Fonction principale : présidente-directrice générale de la Française des Jeux (société cotée)

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction générale du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière.

De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMODP), Présidente du conseil d'administration
- Eurazeo (SA cotée), membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité RSE
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, administratrice

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT STEPHANE PALLEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- ENGIE (ex GDF-Suez) (SA cotée), représentante de l'État, administrateur (*fin de mandat le 18 mai 2018*)



ÂGE : 74 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

33, rue Frémicourt
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (présidente)

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 septembre 2013

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT (SOUS RESERVE DE SON RENOUVELLEMENT PAR L'AG) : 2025

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

Fonction principale : administratrice de sociétés

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de management. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de l'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite senior advisor de BPI Group entre 2015 et 2018.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), administratrice
- Fondation Paris Université, présidente
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Établissement de santé privé d'intérêt collectif), administratrice
- Klépierre (SA cotée), administratrice, vice-présidente du conseil de surveillance (depuis 2017)
- Orchestre des Champs-Élysées, présidente du conseil d'administration

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT ROSE-MARIE VAN LERBERGHE N'EST PLUS TITULAIRE

- Air France (SA cotée), administratrice (*fin du mandat en 2016*)
- BPI Group, senior advisor (*fin en 2018*)
- Casino (SA cotée), administratrice (*fin de mandat en 2016*)
- Conseil supérieur de la magistrature, membre (*fin de mandat en 2016*)
- Institut Pasteur (Fondation), présidente du conseil d'administration (*fin de mandat en octobre 2016*)



ÂGE : 65 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

PHILIPPE WAHL

Fonction principale : président-directeur général de La Poste

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice
- Institut Montaigne (association), membre du comité directeur
- La Banque Postale (SA), président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations
- La Poste Silver (SASU), membre du comité stratégique
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (association), administrateur
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administratrice
- Sopassure (SA), administrateur (*fin de mandat 02 janvier 2020*)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2015 A 2019 DONT PHILIPPE WAHL N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)

4. Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration, assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 225-37-2 du code de commerce.

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération, approuvée par le conseil d'administration dans le cadre du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques ⁽¹⁾ et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

(1) Personne dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social de la Société car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par les mandataires sociaux et à leur concrète implication pour développer CNP Assurances sur le long terme. De plus, la rémunération accordée est très mesurée par rapport à celle accordée par la plupart des sociétés cotées du SBF 120.

La politique de rémunération des mandataires sociaux :

- fixe au directeur général des objectifs visant à développer CNP Assurances sur le long terme. Elle contribue ainsi à la pérennité de CNP Assurances ;
- s'inscrit dans la stratégie de CNP Assurances en fixant au directeur général des objectifs s'y rapportant.

Politique de rémunération du directeur général

Principes

Le directeur général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Une nomination intervenant en fin d'année N peut conduire, le cas échéant, à l'absence de détermination d'une composante variable de la rémunération au titre de l'année N, compte tenu de la période courte s'écoulant entre la nomination et la fin de l'année N et de la difficulté de déterminer des objectifs qualitatifs et quantifiables pour celle-ci.

Il peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

Afin que la rémunération du directeur général soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N+1 au titre de l'année N, soit différé sur trois ans : 20 % en N+ 2, 10 % en N+3, 10 % en N+4.
Conditionnelle et modulable	L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital. L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte : • les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés

	sont définitivement perdus ; les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. Le directeur général perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédure, d'éthique ou de déontologie) ou externes.
--	---

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration arrête la rémunération fixe et la rémunération variable accordées au directeur général en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

La rémunération maximale fixe a été arrêtée à 450 000 € et la rémunération variable fixée à un plafond de 150 000 € pour 2021.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après étant précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2020 ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2021 approuve la résolution qui s'y rapporte.

Politique de rémunération du (de la) président(e) du conseil d'administration

Principes

La rémunération du (de la) président(e) du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable. Il ou elle peut bénéficier du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances et d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération fixe. Inchangée entre 2012 et 2015, portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016. Elle a été réajustée en 2020 à 350 000 €.

Elle a été fixée à 350 000 € pour 2021.

La présidente ne perçoit aucune rémunération liée à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Politique de rémunération des administrateurs

Principes

La rémunération allouée aux administrateurs s'inscrit dans le cadre d'une dotation globale votée par les actionnaires en assemblée générale.

Le niveau de cette dotation s'élève à 830 000 € par an depuis 2015 (assemblée générale du 28 avril 2016).

Le critère de répartition est fondé sur la participation effective aux séances avec l'attribution d'une rémunération fixe qui est doublée par présidence de chaque réunion du comité spécialisé du conseil d'administration.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

En 2020, le niveau d'attribution a été fixé comme suit :

- 3 800 € par réunion du conseil d'administration et de 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés pour chaque participation effective ;
- 3 050 € par présidence de chaque réunion du comité spécialisé du conseil d'administration.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des administrateurs selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, est prévu au début de l'année suivante.

Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS

ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (exprimées en euros)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu' au 15.07.2020 Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31.07.2020	2019	2020	
		Jean-Paul Faugère	Véronique Weill
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	280 000	151 159	147 101
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune	Aucune
TOTAL	280 000	151 159	147 101

	2019	2020
Antoine Lissowski, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	450 000	440 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune
TOTAL	450 000	440 000

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (exprimées en euros)

	2019		2020			
	Dues	Versées	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾	
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15.07.2020 Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 31.07.2020	Jean-Paul Faugère	Jean-Paul Faugère	Jean-Paul Faugère	Véronique Weill	Jean-Paul Faugère	Véronique Weill
Rémunération fixe	280 000	280 000	151 159	147 101	151 159	147 101
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	280 000	280 000	151 159	147 101	151 159	147 101
TOTAL	280 000	280 000	298 260		298 260	
(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement						
(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices						

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration

2019	2020
Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2019, décidée par le conseil d'administration du 20 février 2019, a été fixée à 280 000 € (inchangée depuis 2016)	Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15.07.2020, au titre de 2020, décidée par le conseil d'administration du 19 février 2020, a été fixée à 280 000 € (inchangée depuis 2016) La rémunération due au titre de 2020 et versée en 2020, calculée <i>pro rata temporis</i> , a été de 151 159 €
Rémunération allouée aux administrateurs n/a	Rémunération allouée aux administrateurs n/a
Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature	Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances	Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances
Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif	Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de Véronique Weill, présidente du conseil d'administration

2020
Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Véronique Weill, au titre de 2020, décidée par le conseil d'administration du 31 juillet 2020, a été fixée à 350 000 €. La rémunération due au titre de 2020 et versée en 2020, calculée <i>pro rata temporis</i>, a été de 147 101 €.
Rémunération allouée aux administrateurs n/a
Avantages en nature Véronique Weill ne dispose d'aucun avantage en nature.
Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances Véronique Weill bénéficie de ce dispositif.

Informations relatives aux rémunérations de Antoine Lissowski, directeur général

Antoine Lissowski, directeur général	2019		2020	
	Dues	Versées	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	0	40 000	30 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée aux administrateurs	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁴⁾	0	0	0	0
Sous-total	450 000	400 000	440 000	430 000
TOTAL	450 000	400 000	440 000	430 000

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement. La rémunération variable annuelle due au titre de 2020 de 40 000 € sera versée après déduction d'un montant de 16 693€ correspondant à la rémunération administrateur versée par CSH à Antoine Lissowski en 2020 et au titre de 2020.

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

- (3) La rémunération variable au titre de 2020 attribuable à Antoine Lissowski ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2021 approuve la résolution qui s'y rapporte
- (4) Valorisation d'un véhicule de fonction

Rémunération fixe 2019

La partie fixe de la rémunération de Antoine Lissowski a été fixée au titre de l'exercice 2019 par le conseil d'administration du 20 février 2019 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Rémunération variable 2019

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2019 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 20 février 2019 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Le conseil d'administration du 20 février 2019 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2020 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

En 2020, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 19 février 2020 tels que décrits dans le tableau de la page suivante, le conseil d'administration du 19 février 2020 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2019 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à 50 000 €.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Antoine Lissowski a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Antoine Lissowski due en 2019 au titre de 2019 et versée post-assemblée générale 2020

	Poids en %	Seuils/objectif fin 2019	Résultats	Taux d'atteinte & Variable
Objectifs quantifiables				
PNA	20 %	Supérieur ou égal à 3 241 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : • 100 % si PNA ≥ 3 241 M€ • 50 % si 3 113 M€ < PNA < 3 241 M€ • 0 % si PNA ≤ 3 113 M€	PNA pro forma 2019* = 3 249 M€	Taux = 100 % Variable = 10 K€
Résultat brut d'exploitation	30 %	Supérieur ou égal à 3 009 M€	RBE 2019 = 3 041 M€	Taux = 100 % Variable = 15 K€
Objectifs qualitatifs				
Conforter le modèle multi-partenarial du Groupe	30 %	Grands partenariats en France et à l'étranger, Épargne patrimoniale en France et en Europe.	Brésil : conclusion d'un avenant au protocole d'accord du 29 août 2018 entre CNP Assurances et Caixa Seguridade Signature entre le groupe BPCE et CNP Assurances d'un accord d'extension du partenariat commercial, portant son échéance du 31/12/2022 au 31/12/2030 Renforcement du partenariat entre CNP Assurances, BPE et La Banque Postale avec le lancement du produit BPE Émeraude destiné à la clientèle patrimoniale Renforcement de la participation dans CNP Cyprus Insurance Holdings permettant une plus grande agilité stratégique	Taux = 100 % Variable = 15 K€
Qualité de la mise en œuvre des initiatives stratégiques	20 %	Performance managériale, NEW CNP	Déploiement de nouveaux outils digitaux facilitant notamment le télétravail	Taux = 100 % Variable = 10 K€
		Amélioration de l'Expérience client	Digitalisation des parcours client (signature électronique en agence, etc.), réduction des délais de traitement	
		Excellence opérationnelle, Digitalisation	Digitalisation des processus permettant une amélioration de la qualité de service et des réductions de coûts	
		Conformité et RSE	Conformité : Renforcement du dispositif LCB-FT RSE : atteinte voire dépassement des objectifs RSE	

TOTAL	100 %	TAUX GLOBAL = 100 %
		VARIABLE TOTAL = 50 K€

* Le PNA pro forma est la résultante du PNA 2019 (3 220 M€) retraité de l'impact négatif (- 29 M€) de la révision du taux technique réglementaire sur les provisions de garanties plancher

Informations complémentaires relatives aux rémunérations 2020 de Antoine Lissowski, directeur général

Rémunération fixe 2020

La partie fixe de la rémunération de Antoine Lissowski a été fixée au titre de l'exercice 2020 par le conseil d'administration du 19 février 2020 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Rémunération variable 2020

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2020 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 19 février 2020 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Le conseil d'administration du 19 février 2020 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2021 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

En 2021, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 12 février 2021 tels que décrits dans le tableau de la page suivante, le conseil d'administration du 16 février 2021 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2020 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à 40 000 €.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Antoine Lissowski a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Antoine Lissowski due en 2020 au titre de 2020 et versée post-assemblée générale 2021 si accord de celle-ci

	Poids en %	Seuils/objectif fin 2020	Résultats	Taux d'atteinte & Variable
Objectifs quantifiables				
PNA	20 %	Supérieur ou égal à 3 334 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : • Taux linéarisé si PNA ≥ 3 334 M€ • 50% si 3 220 M€ < PNA < 3 334 M€ • 0% si PNA ≤ 3 220 M€	PNA Groupe réalisé : 2 943 M€ A change constant : 3 228 M€	Le conseil d'administration a analysé les résultats obtenus dans le contexte de la crise sanitaire. Compte tenu de la gestion de cette crise par le directeur général, le conseil d'administration a décidé de fixer le taux d'atteinte à 60% des objectifs quantifiables, soit 15 K€.
Résultat brut d'exploitation	30 %	Supérieur ou égal à 3 041 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : • Taux linéarisé si RBE ≥ 3 041 M€ • 50% si 3 009 M€ < RBE < 3 041 M€ • 0% si RBE ≤ 3 009 M€	RBE Groupe réalisé : 2 614 M€ A change constant : 2 867 M€	
Objectifs qualitatifs				
Développement	50 %	• Conforter le modèle multi-partenarial du Groupe notamment avec BPCE • Développement des synergies commerciales et opérationnelles avec La Banque Postale • Adaptation du modèle stratégique du Groupe (ALM, RSE, ...) et de l'offre produit Assurance vie & Retraite dans le contexte de taux bas	• Déploiement de l'outil CNPNet dans les Banques Populaires • Déploiement de la signature électronique • Lancement du produit retraite PerlIn • Mise en place de la Gouvernance • Lancement des chantiers du modèle opérationnel • Arrimage financier (comptes, reportings) • Déploiement de la signature électronique • Lancement du produit retraite PerlIn • Taux d'UC Groupe supérieur à 50% • Création de l'UC CNP Immo Premium • Transferts Pacte : +3,4Md€ • Réduction de 40% de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier • Nombreuses actions de	Taux = 100% Variable = 25 K€

solidarité effectuées

- Finalisation du closing de l'accord partenarial avec Caixa sur le périmètre JV1 et développement du modèle d'affaires au Brésil.
- Finalisation du nouvel accord de distribution exclusif dans le réseau de Caixa Econômica Federal

SOUS TOTAL	100 %	TAUX GLOBAL = 80%	VARIABLE TOTAL = 40 K€
------------	-------	-------------------	------------------------

Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 40 000€ sera payée en 2021, soit 24 000 €, puis 20% en 2022, 10% en 2023 et 10% en 2024 et en cas de vote favorable de l'assemblée générale.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Membres du conseil d'administration	Rémunérations versées aux administrateurs en 2019 (en €)		Rémunérations versées aux administrateurs en 2020 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2nd semestre 2018	Au titre du 1er semestre 2019	Au titre du 2nd semestre 2019	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2020	
Jean-Paul Faugère ⁽¹⁾	-	-	-	-	
Frédéric Lavenir ⁽¹⁾	-	-	-	-	
Forence Lustman (Sopassure) ⁽²⁾	31 200	24 350	3 050		Sopassure / LBP
Perrine Kaltwasser (LBP) ⁽²⁾	-	-	24 350	24 350	LBP
Philippe Wahl ⁽²⁾	31 200	14 450	22 800	22 050	Sopassure/ LBP
Rémy Weber ⁽²⁾	19 000	21 300	31 950	19 000	Sopassure / LBP
Tony Blanco ⁽²⁾	-	-	-	17 500	LBP
Yves Brassart ⁽²⁾	-	-	-	11 400	LBP
Catherine Charrier-Leflaive ⁽²⁾	-	-	-	11 400	LBP
Sonia de Demandolx	-	-	-	7 600	L'intéressée
François Gérondo	-	-	-	11 400	LBP
Christiane Marcellier	-	-	-	11 400	L'intéressée

Laurent Mignon ⁽²⁾	23 600	11 400	15 200	14 450	Sopassure / BPCE
Jean-Yves Forel ⁽²⁾	31 200	27 400	41 100	28 150	Sopassure / BPCE
Éric Lombard (CDC) ⁽²⁾	31 200	18 250	22 800	6 850	CDC
Annabelle Beugin-Soulon	15 200	-	-	-	CDC
Alexandra Basso	-	15 200	19 000	-	CDC
Virginie Chapron du Jeu ⁽²⁾	14 450	17 500	31 200	3 800	CDC
Pauline Cornu-Thénard	3 800	-	-	-	CDC
Olivier Fabas ⁽²⁾	-	11 400	25 850	3 800	CDC
Laurence Giraudon	11 400	15 200	19 000	3 800	CDC
Olivier Mareuse ⁽²⁾	23 600	26 650	40 350	-	CDC
Olivier Sichel ⁽²⁾	11 400	-	-	-	CDC
Charles Sarrazin (l'État) ⁽²⁾	14 450	15 200	22 800	-	Trésor public
Marcia Campbell ⁽²⁾	33 500	35 050	34 250	28 150	L'intéressée
Stéphane Pallez ⁽²⁾	48 750	45 700	35 800	33 500	L'intéressée
Rose-Marie Van Lerberghe ⁽²⁾	52 550	33 500	25 850	25 100	L'intéressée
Philippe Bartoli	19 000	11 400	22 800	11 400	Organisation syndicale
Laurence Guitard	11 400	11 400	22 800	19 000	Organisation syndicale
TOTAL	426 900	355 350	460 950	314 100	

(1) La participation de Jean-Paul Faugère et de Frédéric Lavenir aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à rémunération conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2020

Il est précisé que les deux administrateurs représentant les salariés sont titulaires d'un contrat de travail au sein de la Société et perçoivent donc à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat. En conséquence, cette rémunération n'est pas communiquée.

Tableau 4 *

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 *

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 ***ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 8 ***HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 9 ***HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE**

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10**RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Sans objet.

Tableau 11

PRECISIONS SUR LA SITUATION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Faugère, Président du conseil d'administration Début de mandat : 29/06/2012 Fin de mandat : 15/07/2020		X		X		X		X
Véronique Weill, Présidente du conseil d'administration Début de mandat : 31/07/2020 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020		X		X		X		X
Antoine Lissowski, Directeur général Début de mandat : 01/09/2018 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020	X*		X		X			X
* Le contrat de travail de Antoine Lissowski, en vigueur depuis 2003, a été suspendu à compter du 1 ^{er} septembre 2018								

Dispositif de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005.

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15 juillet 2020, et Véronique Weill, présidente du conseil d'administration à partir du 31 juillet 2020, ne sont pas bénéficiaires de ce régime de retraite supplémentaire.

Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018, est bénéficiaire de ce régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail et de la rémunération qu'il a perçue en sa qualité de salarié lorsqu'il était membre du directoire puis directeur général adjoint. Les droits de Antoine Lissowski au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ont été gelés au moment de la suspension de son contrat de travail.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15 juillet 2020, et Véronique Weill, présidente du conseil d'administration à partir du 31 juillet 2020, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement n'est prévue à leur profit. Antoine Lissowski, directeur général dont le contrat a été suspendu, est soumis au même régime.

Indemnité de départ à la retraite

(Article 43 de l'accord d'entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration jusqu'au 15 juillet 2020, et Véronique Weill, présidente du conseil d'administration à partir du 31 juillet 2020, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité de départ à la retraite n'est prévue à leur profit.

Antoine Lissowski directeur général dont le contrat de travail, a été suspendu, a vocation à percevoir une indemnité de départ à la retraite au titre de son contrat de travail salarié.

Tableau 12**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'assemblée	07/06/2005	07/06/2005
Date du directoire	05/07/2006	19/06/2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés	201 120	202 260
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0	0

Tableau 13**RATIOS D'EQUITE (INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L22-10-9 6° DU CODE DE COMMERCE)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération moyenne collaborateurs	61 251	60 279	62 089	62 103	60 468	62 324
Rémunération médiane collaborateurs	47 531	48 367	50 158	50 763	50 128	50 499
Rémunération président	250 000	250 000	280 000	280 000	280 000	298 260
Rémunération président/ Rémunération moyenne collaborateurs	4,1	4,6	4,5	4,5	4,6	4,8
Rémunération président/ Rémunération médiane collaborateurs	5,3	5,8	5,6	5,5	5,6	5,9
Rémunération directeur général	450 000	450 000	430 815	456 381	400 000	430 000
Rémunération directeur général/Rémunération moyenne collaborateurs	7,3	7,5	6,9	7,3	6,6	6,9
Rémunération directeur général/Rémunération médiane collaborateurs	9,5	9,3	8,6	9,0	8,0	8,5

Éléments méthodologiques sur les ratios d'équité**Rémunération du (de la) président(e) et du directeur général**

Périmètre dirigeants : président(e) et directeur général.

- 2015 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir ;

- 2016 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir ;
- 2017 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir ;
- 2018 : Jean-Paul Faugère, Frédéric Lavenir et Antoine Lissowski (au *prorata* du mandat) ;
- 2019 : Jean-Paul Faugère et Antoine Lissowski ;
- 2020 : Jean-Paul Faugère, Véronique Weil (au *prorata* de leur mandat) et Antoine Lissowski.

Éléments de rémunération retenus : rémunération fixe + variable + avantages en nature.

Concernant la rémunération du directeur général, la rémunération retenue est la rémunération versée sur l'exercice.

Exercice 2019

Le directeur général, Antoine Lissowski, n'a perçu en 2019 que la part fixe de son mandat. Il n'a pas perçu de part variable au titre de son mandat de directeur général pour l'exercice 2018.

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2019 a été fixée à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe.

Antoine Lissowski a perçu en 2019 une part variable correspondant aux montants dus au titre de ses fonctions de directeur général adjoint, directeur financier de CNP Assurances.

À titre informatif, Frédéric Lavenir a perçu sur 2019 une part variable de 32 696,84 € correspondant aux quotes-parts dues au titre des exercices précédents, conformément à la Politique de Rémunération de CNP Assurances.

Exercice 2020

Antoine Lissowski a perçu en 2020 une part variable, de 30 000€, le solde de la part variable au titre de 2020 étant payé conformément à la Politique de Rémunération de CNP Assurances.

Antoine Lissowski a également perçu en 2020 les quotes-parts de parts variables dues au titre des exercices précédents au titre de ses fonctions de directeur général adjoint, directeur financier de CNP Assurances, conformément à la Politique de Rémunération de CNP Assurances.

À titre informatif, Frédéric Lavenir a perçu sur 2020 une part variable de 15 701,45 € correspondant aux quotes-parts dues au titre des exercices précédents, conformément à la Politique de Rémunération de CNP Assurances.

Périmètre collaborateurs

Salariés inscrits CDI CNP Assurances hors mandataires sociaux

Éléments de rémunération retenus : Rémunération brute reconstituée sur la base d'un temps plein (hors intéressement et participation). La reconstitution temps plein est basée sur le temps de présence utilisé dans le cadre du calcul de l'intéressement et de la participation.

Tableau 14

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L22-10-9 7° DU CODE DE COMMERCE

Évolution en %	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération ⁽¹⁾	1 %	2 %	- 3 %	- 1 %	2%
Performance de la Société ⁽²⁾	6 %	7 %	6 %	3 %	-4%
Rémunération moyenne collaborateurs	- 2 %	3 %	0 %	- 3 %	3 %
Rémunération médiane collaborateurs	2 %	4 %	1 %	- 1 %	1 %
Rémunération président	0 %	12 %	0 %	0 %	7%
Rémunération président/Rémunération moyenne collaborateurs	12 %	- 2 %	0 %	2 %	4%
Rémunération président/Rémunération médiane collaborateurs	9 %	- 3 %	- 2 %	2 %	5%

Rémunération directeur général	0 %	- 4 %	6 %	- 12 %	7%
Rémunération directeur général/Rémunération moyenne collaborateurs	3 %	- 8 %	6 %	- 10 %	5%
Rémunération directeur général/Rémunération médiane collaborateurs	- 2 %	- 8 %	5 %	- 11 %	6%
(1) Masse salariale brute publiée dans le Bilan social de CNP Assurances (2) RNPG					

5. Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2020, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2°, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société contrôlée par CNP Assurances.

5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration

PERIODE DE VALIDITE ET UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2019 ET 2020

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2019 et 2020
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 21 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 24 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 17 juin 2022)		Néant
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 22 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant

		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 25 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 17 juin 2022)		Néant
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 20 ^{ème} résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2018 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 27 octobre 2019)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Au 31 décembre 2020, auto détention de 497 753 actions, représentait 0,07 % du capital social
		Accordée par l'AGO du 18 avril 2019, 22 ^{ème} résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2019 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 18 octobre 2020)		
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 23 ^{ème} résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2020 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 17 octobre 2021)		
Opération en faveur des salariés* du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 23 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
		Accordée par l'AGM du 17 avril 2020, 26 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 17 juin 2022)		Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 24 ^{ème} résolution et pour une durée de 38 mois (soit le 27 juin 2021)	0,5 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation	Néant

* Au 31 décembre 2020, l'actionnariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,24 % du capital

EXERCICE 2021 : PROPOSITION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 AVRIL 2021

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 16 octobre 2022)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale
Opération en faveur des salariés * du Groupe	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	Pour une durée de 38 mois (soit le 16 juin 2024)	0,5 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation
* Au 31 décembre 2020, l'actionariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,24 % du capital			

5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 26 des statuts de CNP Assurances. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et l'avis de convocation des actionnaires publiés au BALO par CNP Assurances avant toute assemblée générale. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du code de commerce, il est rappelé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

5.4 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Certains accords conclus par CNP Assurances comportent une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner leur échéance anticipée ou modification, notamment des accords de bancassurance avec certains partenaires.